



La question des retraites interrompt le dialogue social !

Des négociations de branche sans cesse reportées ...



La CFE-CGC Pétrole parfaitement en ligne avec la confédération s'inscrit dans les mouvements de manifestation concernant la réforme des retraites proposée par le gouvernement contestable tant sur le fond que sur la forme.

La CFE-CGC Pétrole n'oublie pas néanmoins que dans la situation préoccupante de notre industrie dans les territoires, nous ne serons pas acteur pour saborder notre outil industriel au regard de la transition énergétique et au regard de la désindustrialisation qui touche notre secteur d'activité. Notre responsabilité est grande. **Nous voulons protéger tous les salariés d'un pétrole tourné vers la transition énergétique, tant en terme d'emploi qu'en terme de compétences et nous ne ferons pas d'amalgame entre les enjeux nationaux et les enjeux de branche.**

Nous rappelons, qu'à notre initiative, l'intersyndicale a interpellé l'UFIP le 25 mars 2019 pour mener une étude d'impact de la transition énergétique sur les emplois et compétences de la branche pétrole. Nous comptons effectuer la même démarche auprès du gouvernement.



Réunion de la commission paritaire nationale sur l'emploi, prévue le 20 Décembre 2019...

Entre autre sujet d'importance, il y aurait été question des licenciements à venir de salariés d'IGOL Ile de France, société spécialisée dans les lubrifiants

Il y aurait également été question de prospective sur le sujet de l'emploi dans les industries du pétrole, de développement de compétences, de formation dans un secteur d'activité soumis à de fortes contraintes liées au climat, au développement des énergies nouvelles.



Réunion paritaire plénière d'ouverture de négociation de branche portant sur la Qualité de Vie au Travail, prévue le 7 janvier 2020 ...

Déjà plus de 6 mois de retard et aujourd'hui reportée aux calendes grecques ?

Pour la CFE_CGC pétrole, Il faut au plus tôt entrer en négociation. On ne peut d'une part clamer haut et force l'importance de la QVT, évoquer le mal être des salariés et d'une autre différer sans cesse la tenue des réunions.

Un accord de branche permettrait de définir des principes qui s'appliqueraient à l'ensemble des salariés (entre autres : **conciliation** des temps de vie personnelle et professionnelle, **reconnaissance** du travail, le sens du travail, **participation** des salariés mais aussi des managers de proximité aux plans d'actions QVT, **anticipation** des évolutions liées aux nouvelles technologies...).

Votre syndicat CFE-CGC Pétrole moderne et tourné vers l'avenir.

Confédération Française de l'Encadrement CGC
59 à 63 rue du Rocher – 75008 PARIS